



Compte-rendu du bureau exécutif du 31 mai 2016

Membres présents : Jean Lorin, Claudie Merigeau, Béatrice Larquet, Jean-Pierre Pottelette et Minh Hieu Le.

Absents excusés : Lionel Masse et Jean-Claude Dazy

Jean-Luc Corpart.

1) Calendrier 2016/2017 :

Après lecture du Projet présenté par Jean-Pierre Pottelette, différentes modifications sont avalisées de sorte qu'un calendrier définitif devrait être présenté au CR du 10 juin. Il est précisé que compte tenu de différents impondérables en particulier la fixation obligatoire de certaines dates par la FFB, il n'a pu être donné satisfaction au club de Champfleury qui demandait à ce qu'on lui libère de toute compétition la journée du 8 octobre (Finale de Comité Coupe de France).

Par contre il n'y aura pas de compétition comité les 29 et 30 avril ce qui permettra à ce club de bien recevoir les joueurs du club d'Aix la Chapelle.

2) Coupe de France

Les membres du bureau s'interrogent sur la baisse des participants à la Coupe de France. Outre le fait que manifestement la notion de date limite n'est semble-t-il toujours pas bien comprise, il s'avère que bien qu'il y ait de plus en plus de non actifs, il est de plus en plus difficile aux capitaines de trouver une date qui satisfasse les 2 équipes. Il est de ce fait envisagé lors des 1ers tours de créer des lieux obligatoires de rencontres (Est et Ouest) avec une date et une heure obligatoire pour toutes les rencontres. Un autre reproche consiste dans le fait que certaines équipes qui entrent en lice dans le dernier tour peuvent être éliminées après un seul match sans rattrapage. C'est pourquoi le règlement de la Coupe du Comité est modifié.

3) Coupe du Comité

Toutes les équipes éliminées de la Coupe de France sont qualifiées d'office pour la Coupe du Comité (si elles le désirent bien sûr) qui aura lieu le 15 octobre en finale directe sous la forme d'un board a match sans handicap.

4) Règlement interclubs :

Le dernier règlement n'étant pas suffisamment précis et connu de tous sera réécrit par Jean- Pierre Pottelette diffusé et mis sur le site du Comité.

5) Challenge :

Le règlement du Challenge sera lui aussi précisé, tout particulièrement concernant la prise en compte des IMP pour lesquels il est décidé qu'il sera tenu compte du meilleur IMP avec équivalence d'un tournoi normal et aussi une pondération lors des tournois du Challenge qui comportent une section 1ère /2ème série et une section 3^{ème}/4ème série. Jean-Pierre Pottelette fera rapidement une proposition afin que ce règlement figure dans le prochain calendrier.

6) Tâches de chacun pour la confection de l'AGENDA :

- Règlements et Organisations des épreuves : Jean-Pierre Pottelette
- Calendrier : Claudie et Corinne
- PUB : Minh et Jean
- Contacts imprimeur : Jean
- Contacts sponsors : Jean

7) Elections :

Il est rappelé que le mandat de tous les membres élus s'achève le 30 juin et qu'il y aura donc des élections lors de la prochaine AG le 24 septembre.

Le Président fait savoir qu'il n'a plus trop le feu sacré nécessaire et qu'à défaut de postulants il ne se représentera que pour une seule année, conscient de ne pas avoir fait connaître ses intentions plus tôt.

Il précise de plus que las de n'être soutenu que par quelques personnes, il entend que les membres du bureau se voit attribuer des tâches précises. En clair les candidatures purement honorifiques ne seront plus de mise.

Il reconnaît toutefois n'avoir peut-être pas su déléguer suffisamment et surtout n'avoir pas su fixer des tâches précises à tout un chacun.

La prise en charge des envois de courriers aux clubs pour ces élections prévues par les statuts est confiée à Claudie et Lionnel. Pour ce faire, le Président qui a conservé les documents et courriers des élections précédentes les leur remettra pour exemple.

Il demande à ce que tous ces courriers soient envoyés avant la fin du mois, y compris les appels à candidature.

8) Subventions Cadets et Scolaires :

Si les conditions d'attribution par la FFB des subventions scolaires ne posent pas de problèmes, il en est différemment des subventions cadets.

- A ce sujet, le Président verra le Directeur de l'UB lors de la réunion du CF des 3 et 4 juin.
- En fonction de la réponse et en fonction des sommes à recevoir de la FFB ainsi que des entités qui les percevront, il sera suite à la demande justifiée de Claudie déterminé le type et le montant des récompenses à donner aux initiateurs ayant participé à la formation des cadets ; ce particulièrement pour ceux qui le font hors temps scolaires ou à titre bénévole.

La réunion se termine à 20h30 suivie d'un repas pris ensemble au Courtepaille.

Le Président du Comité

Jean Lorin